

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Dorine NOUALLET
téléphone : 01 60 56 70 97
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 7 juillet 2017

Monsieur le Maire,

L'EARL du Terrain, représentée par Monsieur Charles GARNIER, exploitant agricole sur votre commune a déposé une déclaration préalable n° 0772831700008 pour un changement de destination d'un bâtiment agricole d'une surface de 87 m² sur le territoire de votre commune.

Le POS de votre commune est devenu caduc le 27 mars 2017, la commune est donc depuis cette date soumise au règlement national d'urbanisme (RNU).

Le projet impliquant un changement de destination d'un bâtiment agricole, il est soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) conformément aux articles L111-4 et L111-5 du code de l'urbanisme.

Suite à votre courrier reçu le 20 mai 2017, la commission a examiné cette demande lors de la séance du 6 juillet 2017. Le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Madame Dorine NOUALLET a présenté la déclaration préalable à partir du dossier fourni.

La commission a rendu un avis favorable sur cette déclaration préalable, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental des Territoires
de Seine-et-Marne


Yves SCHENFEIGEL

Monsieur Pascal MEHEUT
Mairie
4 place de la Mairie
77145 MAY EN MULTIEN